

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Ventôse, an VIII.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE L'OUEST.

Le désarmement s'exécute à-la-fois dans toutes les parties des départemens de l'Ouest. Au 5 ventôse, le général Brune avoit déjà en magasin 10,000 armes recueillie dans le Morbihan.

Le général Muller fait exécuter le désarmement avec activité dans la 12^e. division militaire. La gendarmerie, renforcée par quelques colonnes mobiles, est à la poursuite de quelques bandes de voleurs, seuls restes de rassemblemens de chouans.

Dans la 14^e. division, depuis la mort de Frotté et de ses principaux chefs, & l'arrestation d'une centaine de ses premiers officiers, la tranquillité est parfaitement rétablie.

Le général de division Gardanne, & sous ses ordres, les généraux Guidal & Dumoulin, operent à-la-fois le désarmement des départemens de cette division.

Le général Pully seconde cette mesure dans son arrondissement.

Le général Avril est en ce moment à la poursuite des chefs de division Beauregard & Henry qui s'opiniâtrent à méconnoître les lois de la république. Les paysans commencent à s'insurger contre ces brigands : dans le canton de Pré-en-Paille, ils en ont assommé six.

Châtillon, Bourmont, d'Antichamp, Bernier, sont à Paris : Georges est en route pour s'y rendre, & tout fait présumer que la tranquillité des départemens de l'Ouest est solide, & l'autorité du gouvernement aussi bien affermie que dans le reste de la république.

La constitution a été publiée avec la plus grande solennité dans le département du Morbihan. Elle est l'objet de toutes les espérances & de tous les vœux des habitans de ces malheureuses contrées.

(Article officiel).

De PARIS, le 13 ventôse.

Nous approchons du mois de germinal. On n'aura jamais vu arriver cette époque avec moins de mouvemens et plus de sécurité. Graces soient rendues à la constitution, qui n'amène pas chaque année les tempêtes électorales, et qui nous assure même à jamais des élections sans tempêtes !

Le corps législatif n'a plus cette année que dix-sept jours

de session, et ils seront bien remplis, puisque le gouvernement doit lui présenter encore et le nouveau plan d'organisation judiciaire, et le budget de l'an 8. On discutera aussi l'important projet de loi sur ces remplacements, qui concilie les droits de la patrie et le besoin qu'elle a de défenseurs, avec les droits et les intérêts de la vie sociale, dont le principal avantage consiste à diriger ses travaux, ses habitudes, sa jeunesse vers une carrière à laquelle on n'aura pas le courage de se préparer, si l'on n'a pas l'assurance de la parcourir tranquillement.

Les sociétés naissantes, qui ont sur-tout besoin de bras, demandent à tout le monde les mêmes services ; les sociétés perfectionnées distribuent les emplois, et multiplient les hommes en les mettant à leur place.

— Le premier consul reçoit le 2 et 17 de chaque mois, les ambassadeurs : le 2 de chaque décade, de midi à deux heures, les sénateurs et les généraux ; le 4, de midi à deux heures, les membres du corps législatif : le 6, de midi à deux heures, les membres du tribunal et ceux du tribunal de cassation.

Les officiers, les préfets, les juges et les citoyens qui ont des rapports avec l'administration générale, qui desirent conférer avec le premier consul, envoient leurs ministres respectifs à les présenter.

Les citoyens qui ne remplissent aucune fonction publique, mais qui ont des objets intéressans à communiquer au premier consul, s'adresseront au citoyen Bénézech, conseiller-d'état, qui prend les ordres du premier consul.

Tous les quintidis, à midi précis, il y a grande parade de toute la garnison et de la garde des consuls, dans la cour du gouvernement. Après la parade, le premier consul reçoit les militaires de tout grade.

— Ce n'est pas Dupin, mais Germain-Garnier, qui est préfet de Versailles.

— Un arrêté des consuls porte que, provisoirement, les secrétaires des administrations centrales le seront des préfectures.

— Le cit. Bourgoign est parti ce soir pour Copenhague.

— On parle de l'établissement d'un camp dans les environs de Paris. Ce seroit une sorte d'école où les jeunes conscrits seroient exercés sous les yeux du premier consul. Le commandement en seroit, dit-on, confié au général Lasne.

— Le concert de Faydeau a été hier fort brillant. Le premier consul et sa famille y ont assisté.

— On annonce pour demain au théâtre de la république, la reprise de la tragédie d'Oscar. On se rappelle avec quel succès elle fut jouée dans l'origine, et il paraît que l'administration de ce théâtre n'a rien négligé pour la faire reparaitre d'une manière plus brillante encore. Plusieurs rôles importans seront beaucoup mieux remplis qu'ils ne l'étoient aux premières représentations.

On nous saura gré de citer les vers suivans que l'auteur d'*Oscar*, le citoyen Arnaud, adressa au général Bonaparte en lui envoyant sa pièce à l'armée d'Italie.

Toi, dont la jeunesse occupée
Aux jeux d'Apollon & de Mars,
Comme le premier des Césars,
Mâtie & la plume & l'épée ;
Qui, peut-être, au milieu des camps,
Rédige d'immortels mémoires,
Dérobe leur quelques instans,
Et trouve, s'il se peut, le tems
De me lire entre deux victoires,

Le général doit avoir encore plus de plaisir à la voir aujourd'hui après toutes ses victoires.

— On dit que Piactti et Mesmer vont arriver sous peu à Paris.

— Un nommé Masseau avoit prétendu, dans une lettre écrite au ministre de la marine, que sur 11 mille prisonniers français détenus à Porchester, quatre cents étoient morts de faim *en très-peu de tems*. Le citoyen Otto, commissaire de la république en Angleterre, a pris des renseignemens à ce sujet, & déclare que, dans l'espace de trois mois, il n'est mort de maladie que 54 individus sur 11 mille.

— Un ordre du général Hédouville porte qu'avant le 30 ventôse, le désarmement doit être achevé. On pourra néanmoins laisser des fusils aux propriétaires & fermiers qui seront désignés par les administrations locales, avec la condition de ne s'en servir que dans leurs maisons, pour se défendre des voleurs.

— C'est contre deux frégates anglaises & un vaisseau rasé que la frégate *la Pallas* a eu à soutenir un combat qui a été très-opiniâtre, dans les environs de Port-Malo.

Suite de la liste des préfets.

Ain, Fabry. Aisne, Dauchy, ex-constituant. Allier, Lussat. Alpes (Basses), Texier-Olivier, ex-conventionnel. Alpes (Hautes), Félix Desportes, ex-résidant à Genève. Ardèche, Caffarelli. Ardennes, Franck. Ariège, Brun. Aube, Laloi.
Cantal, Riou, ex-législateur. Cher, Legendre-Lucey. Côtes-du-Nord, Boullée (du Morbihan), ex-législateur. Creuze, Musset.
Doubs, Gallois, tribun. Drôme, Collin.
Escant, Mourgues, ex-ministre. Eure, Lanne. Eure & Loire, Delette.
Finistère, Bory.
Garonne (Haute), Richard, ex-conventionnel. Golo, Pietry.
Isle-et-Vilaine, Lévesque. Indre-et-Loire, Graham. Isère, Ricard, ex-constituant.
Landes, Mechain, ex-commissaire à Malte. Loiret, Maret, ex-commissaire central à la Côte-d'Or. Lot, Dagout. Lot-et-Garonne, Rougier-Labergérie, membre de l'Institut.
Liamone, Galeazzini, ex-commissaire central.
Mayenne-et-Loire, Montean-Descilles, ex-conventionnel. Manche, Magnitel. Marne, Siméon, ex-législateur. Mayenne Armand, ex-constituant. Meuse-Inférieure, Château-Giron.
Deux-Nethes, Dherbouville.
Oise, Cambry, administrateur du Prytanée. Orne, Lamadeleine. Ourthe, Desmousseaux, tribun.
Pas-de-Calais, Mesuie. Pyrénées (Hautes) Ramon, ex-législateur.

Rhin (Bas), Lhomont, ex-consul à Smirne. Rhin (Haut), Armand (de la Meuse), ex-conventionnel.

Sambre & Meuse, Pérez (de la Haute-Garonne), ex-conventionnel. Saône & Loire, Brisson. Seine, Frochot, ex-constituant. Seine-Inférieure, Beugnot, ex-législateur. Seine & Marne, Alexandre Larocheffoucault. Deux Sèvres, Dupuis. Somme, Quinette, ex-ministre de l'intérieur.

Tarn, Lamarque, ex-législateur.

Var, Fauchet, ex-ministre près les Etats-Unis. Vendée, Jard-Panvillers, tribun. Vienne, Cochon, ex-ministre de la police. Vaucluse, Pelet (de la Lozère). Vienné (Haute), Pougeard-du-Timbert, ex-constituant.

VARIÉTÉS.

La brochure dont nous avons parlé, intitulée *Pieces officielles*, quoique, comme nous l'avons dit, les excellentes observations & les notes lumineuses & piquantes qu'elle contient soient l'ouvrage de l'auteur anonyme, & n'aient rien d'officiel, se vend à Paris, chez les marchands de nouveautés.

Cette brochure suit, avec beaucoup de talens & de logique, comme pas à pas, les raisonnemens, les divagations, les sophismes du ministre anglais; mais comme elle est écrite avec autant de décence que d'esprit, il n'y a que les injures auxquelles elle ne répond pas.

L'on peut juger de la manière large & noble de l'auteur par ce morceau des observations préliminaires, où l'auteur répond à ce qu'il appelle fort bien *le premier prétexte des refus de l'Angleterre* :

1°. Les Français ont été les agresseurs.

« Il a quelque chose de si étrange, qu'il faut toute la chaleur, toute l'insistance que les ministres du roi ont mises à le développer, à le reproduire sans cesse dans leurs discours, pour persuader qu'ils ont eu réellement la pensée d'en faire un moyen de justification. Quoi! les Français ont été les agresseurs, par conséquent on ne doit pas entrer en négociation avec eux! A ce compte, entre deux nations rivales d'intérêt, au premier sujet de mécontentement, la guerre qui éclateroit seroit une guerre de désespoir & de fureur, qui ne finiroit que lorsque la nation la plus acharnée auroit détruit l'autre. A ce compte, il faudroit effacer de la mémoire des hommes tout souvenir de rapprochement & de paix; il faudroit bannir du cœur humain tout sentiment de réconciliation: le droit public ne seroit rien, & l'histoire des hommes ne présenteroit que le triste catalogue de la foule des peuples qui auroient été exterminés, & du petit nombre de ceux qui auroient coopéré & survécu à leur destruction.

» Remarquez que, si une pareille discussion étoit placée au commencement d'une négociation, on pourroit lui donner un objet plausible: la nation provoquée pouvant s'en faire un titre d'indemnité, il seroit naturel que chacune des parties fit valoir les droits qu'elle auroit à réclamer; dans cette vue, le simple énoncé qui se trouve dans la première note française étoit suffisamment motivé par les dispositions que le gouvernement de France montreroit pour la paix, & il feroit mieux encore par les imputations portées dans la première note anglaise: mais les inculpations & les disculpations des ministres anglais ont un autre caractère; ils se prononcent, dès le début, contre la paix; ils rejettent l'offre de négocier; ils accusent ensuite la nation française d'avoir commencé une guerre qu'ils ne veulent pas finir. Quelle peut être leur intention? si ce n'est de déclarer qu'ils ne consentiront jamais à convenir du fait de l'agression, parce que, dans leur opinion, cet aveu emporteroit, de leur part, l'obligation de finir la guerre.

» J'exposerai encore une autre considération. Pour bien connoître le sens de l'étrange prétexte que je discute, il ne faut pas se reporter à l'objet direct que les ministres ont eu en vue, mais à la véritable impression qui les a forcés, pour ainsi dire, malgré eux, ou à leur insu, de produire ce prétexte, de le présenter sous mille formes, de s'en faire une arme défensive & offensive, & de recourir à cette arme toutes les fois que, pressés par leurs adversaires, ils ne trouvoient dans les ressources du raisonnement aucun moyen légitime de se défendre. Cette impression est celle dont les âmes les plus sensibles aux maux de l'humanité ne peuvent se garantir,

quand la gravité de ces maux est sans mesure, & que soiemment on se rend responsable de leur durée. L'accusation que l'Europe entière adresse aux premiers auteurs des calamités qui la désolent, n'est pas une de ces vaines clameurs que l'obstination & l'orgueil puissent dédaigner : les oreilles des ministres anglais en sont sans cesse frappées; elle est toujours présentée à leur esprit; elle les obsède; elle leur montre, à tous les instans du jour le spectacle de la mort de deux millions d'hommes sacrifiés aux fureurs de leur ambition, la ruine de dix nations, la misère de tous les peuples. En face d'une telle perspective, il est simple qu'à leurs yeux inquiets tout prenne le caractère du blâme & de la condamnation; que les plus simples discours les aigrissent; qu'ils s'emportent aux propositions les plus modérées; qu'ils ne supposent à personne le calme & le sang-froid qui leur manquent; & qu'enfin, à toutes les offres qui leur sont adressées, aux considérations de justice & d'humanité sur lesquelles on les fonde, ils sentent involontairement le besoin de s'écrier: « Ce n'est pas nous qui avons commencé la guerre, ce n'est pas nous qui sommes coupables des crimes qu'elle a fait commettre & des maux qu'elle a produits ».

L'auteur passe ensuite à la discussion de ce second prétexte: « Le ministre anglais ne veut pas négocier avec les français, parce que depuis la guerre la France a toujours été gouvernée par des principes révolutionnaires ».

Ici la discussion s'éleve avec le sujet & s'enrichit des connoissances diplomatiques les mieux appliquées...

« Ce prétexte a été, pour lord Grenville & pour M. Pitt, un texte fécond en accusations, en divagations, en injures. Qu'ont-ils espéré? quel a été leur objet? voudroient-ils perpétuer contre la France les haines qu'ils ont pris tant de peine à faire naître, à propager, à entretenir depuis huit ans? Comptent-ils que cette haine sera pour eux un grand moyen politique de nous nuire? Je ne m'arrêterai pas au premier de ces deux objets de leurs constantes déclamations. Mais quel qu'en doive être le succès, je ne pense pas qu'ils aient beaucoup à s'en applaudir. La haine des gouvernemens les uns contre les autres est un fait dont dépose l'histoire de tous les peuples & de tous les siècles; & si l'on veut bien examiner les penchans habituels & les affections traditionnelles de tous les gouvernemens existans, on n'en trouvera pas un qui, en secret, ne porte une haine invétérée à tous ses contemporains. Il pourra paroître étrange de dire que, si le tems présent offre une exception, elle est dans le gouvernement même contre lequel l'Angleterre voudroit amener tous les autres, & qui, tout occupé de ses devoirs & tout rempli du sentiment de sa dignité, croiroit se dégrader en se livrant à de viles passions, & n'a point de tems à donner aux soins qu'il faut prendre pour satisfaire un aussi inutile & aussi abject sentiment que celui de la haine; mais cette discussion me conduiroit à des développemens sans intérêt.

Quant au gouvernement d'Angleterre, on peut lui dire avec conviction & sincérité que, comme il est de tous ceux qui existent, celui qui se laisse le plus dominer par la haine & la jalousie qui le tourmentent, il est aussi le gouvernement de l'Europe le plus en butte à la haine politique, à la jalousie & au ressentiment de tous les autres gouvernemens; & comment en seroit-il autrement? Sans recourir à l'histoire immémoriale de sa cupidité, de son orgueilleuse & inhumaine ambition, qu'on recueille les exemples récents qu'on a donnés de malveillance, d'infidélité, de mauvaise foi; qu'on se rappelle comment, en Hollande, après avoir excité le gouvernement stathoudérien, il appella, en 1787, sur ce malheureux pays, le fléau de l'invasion, & réclama ensuite publiquement sa part du honteux honneur qui lui revenoit de cette cruelle & injuste expédition, qu'on se rappelle que, dans la dernière guerre de la Turquie, il souffla le feu de la discorde entre les Turcs & les Russes; qu'il engagea la Prusse & la Suède dans la querelle, qu'il proposa à la Turquie de s'allier avec elle; qu'il feignit de négocier, de s'armer pour la défendre, & que tout cet hypocrite appareil de bienveillance aboutit à une défection qui paralysa les efforts de la Prusse, & livra la Suède & la Porte à la discrétion de la Russie; qu'on se rappelle qu'il fomenta des troubles dans le Pays-Bas, & les abandonna ensuite aux vengeances de la maison d'Autriche; qu'en 1791, quand la Pologne étoit encore quelque chose, il intrigua pour lui arracher la cession de Thorn & Dantzick au profit de la Prusse; que, dès 1790, le projet d'un nouveau partage étoit arrêté de son aveu; que, pour mieux l'opérer, une révolution y fut préparée & fomentée; qu'elle éclata en 1792 & qu'avant la fin de la même année, au tems où les liens les plus étroits unissoient l'Angleterre & la Russie, une contre-révolution soudaine fit disparaître la Pologne de la liste des états de l'Europe.

« Qu'on ajoute à ce tableau celui de la conduite arrogante & puérile du gouvernement anglais à l'égard de l'Espagne, dans l'affaire de

Nootka Sund; son exigence & ses perfidies envers cette puissance; depuis qu'elle eut réussi à la faire entrer dans la ligue contre la France; qu'on ajoute encore l'insolence de ses agens à l'égard des nations neutres, les violences de celui qui osa insulter le duc de Toscane dans son palais, en lui commandant de s'armer contre nous; la tyrannie des ordres qu'il fit porter au sénat de Gènes, les intrigues qu'il ne cessa d'ourdir en Italie, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à en bouleverser tous les états; celles qu'il trama depuis huit ans dans les Etats-Unis, pour les porter à une alliance qui, de leur part, seroit l'oubli de tous leurs devoirs & l'apostasie de tous leurs sentimens: qu'on se représente, dis-je, cette suite de cabales, d'injustices, de violations de toutes les lois qui se renferment dans le cadre étroit d'un petit nombre d'années, & qu'on dise si le gouvernement anglais n'a pas bien mérité la haine & le ressentiment que tous les gouvernemens, y compris ceux qui aujourd'hui font encore cause commune avec lui, vouent à son manque de foi, à son inquiète ambition & à son avidité sans bornes ».

Il me reste, dit l'auteur, à discuter le troisième prétexte des ministres anglais: « Le gouvernement français, disent-ils, ne présente pas assez de garantie, & le tems seul peut faire juger du degré de confiance qu'il mérite &c. » Dans cette subdivision il repousse, sur-tout d'une manière victorieuse, l'argument que le ministre anglais tire de la date récente de l'établissement du gouvernement français.

« Les données, pour juger de la durée des gouvernemens, se prennent, 1°. du caractère des hommes qui les dirigent; 2°. de la renommée de leur capacité; 3°. du crédit que cette renommée leur donne; 4°. de l'accord de leurs vues avec l'opinion publique; 5°. et, en résultat, de la force réelle dont on voit sensiblement que ces gouvernemens jouissent. Il n'existe ni dans l'histoire ni dans la nature, aucun autre moyen de préjuger la durée des gouvernemens.

« Pour ce qui regarde l'âge des gouvernemens, il n'est rien en soi qu'une suite de faits qui ne sont plus; il appartient à la mémoire et non à la prévoyance: il sert à consigner les époques de la naissance et de la vie passée, et s'il pouvoit faire présumer celle de la fin, ce seroit bien plutôt en sens inverse de celui que les ministres anglais ont en en vue; et en effet, dans l'ordre moral comme dans l'ordre naturel, la jeunesse est certainement le plus sûr garant de la consistance. Le gouvernement des Etats-Unis durera probablement plus long-tems que celui des Ottomans. La Pologne a péri dans l'âge de sa caducité; d'autres états, objets de l'ambition ou de la jalousie de leurs voisins, ont été détruits avant de parvenir au terme de leur décadence. Que prouvent ces vicissitudes? C'est qu'après dix ans, après cent ans, après dix siècles, un état peut succomber; c'est que chercher, dans le tems qu'il a vécu, la raison du tems qui lui reste à vivre, est un genre de sagesse qu'il étoit réservé à milord Grenville d'envier aux faiseurs d'almanachs, et qu'une telle prévoyance tient à un talent aussi frivole que celui de lire dans les signes du ciel les probabilités de la destinée des hommes.

« Il faut être juste; je n'accuserai pas les ministres anglais d'avoir méconnu ces vérités: nous ne sommes pas assez éloignés de l'époque où l'Europe consentit à traiter avec l'Angleterre, quoiqu'elle se fût donné un nouveau gouvernement; nous sommes trop près de celle où l'Angleterre traita sans défiance avec une nation qui n'avoit pas encore de gouvernement, & qui n'étoit connue en Europe que par l'éclat de sa résistance & la gloire du nom de Washington. Ces souvenirs sont trop récents, & les comparaisons du passé & du présent sont trop faciles pour qu'elles échappent à la sagacité des ministres anglais. Non, sans doute, ce n'est pas de la durée du gouvernement français, mais de sa force, dont ils veulent s'assurer; & c'est pour en avoir une pleine & entière conviction qu'ils veulent tenter encore une fois l'expérience sanglante d'une guerre qui détruira, s'il le faut encore, quelques contrées déjà opprimées, qui fera peut-être périr un million de victimes, mais qui enfin leur procurera l'avantage de n'avoir plus de doutes sur la patience, la docilité, la condescendance des états qui consentent à se laisser conduire par leur influence, & sur la ferme détermination des Français à ne pas se laisser asservir. Il faut même le dire à la louange de leur discernement, pour que l'expérience soit mieux faite: aussitôt après avoir donné le signal de la guerre, ils ne négligent rien pour amener les combattans, pour provoquer contre la France le fanatisme & l'orgueil de leur nation, pour fomentier en Europe par leurs discours instigateurs, par leurs déclamations virulentes, les passions que depuis long-tems ils ont par-tout allumées, & en même-tems on les voit s'attacher à irriter le gouvernement français par des injures, par des outrages, par des calomnies, comme pour le provoquer, par l'atteinte du ressentiment, à rendre la dernière épreuve

à laquelle ils ont condamné le genre humain, & plus meurtrière & plus décisive ».

Après ce préambule, où l'on retrouve par-tout la même dignité, l'auteur relève dans des notes marginales toutes les inculpations, tous les anachronismes du ministres anglais... Cette manière est excellente, parce qu'elle répand la variété de tons & de formes sans nuire à l'ensemble. Nous regrettons de ne pouvoir citer qu'une de ces notes qu'il faut rapprocher du texte qu'elles commentent ou qu'elles réfutent.... *Lord Grenville prétend qu'en l'an 3, Bonaparte a donné, par le canon, la constitution qu'il vient de détruire par la bayonette.*

« Dans l'an 3, dit cette note, le général Bonaparte s'occupoit peu de constitution. La querelle dont parle lord Grenville est celle entre les sections & la convention, qui n'eut pas lieu dans l'an 3, mais dans l'an 4. Il est assez adroit à lord Grenville de se méprendre sur la date d'un événement où ses agens ont joué un rôle aussi marquant ».

T R I B U N A T.

Séance du 13 ventôse.

Jubé, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur le projet de loi relatif aux citoyens qui, au premier vendémiaire dernier, avoient atteint l'âge de la conscription. Nos dispositions pacifiques, dit le rapporteur, sont connues de nos amis & de nos alliés; l'Europe sait quels efforts nous avons faits pour la délivrer du fléau qui la désolé; elle a vu l'olivier dans la main de celui, que jamais la victoire n'a trompé. Mais ces cabinets qui mettent l'or en balance avec les larmes, les malheurs & la vie des hommes, veulent encore la guerre; que les armes décident donc entre eux & nous, entre les nations & leurs oppresseurs.

Le rapporteur examine, l'un après l'autre, les articles du projet; il représente que le premier est fondé sur la loi du 19 fructidor, qui prononce sur la conscription: tout citoyen à une patrie, ajoute Jubé, & tout homme qui a une patrie, se doit à sa défense.

Passant aux articles 2 & 3, le rapporteur expose que, fondés en justice ils seront également utiles à la patrie; ils portent que ceux qui ne peuvent pas soutenir les fatigues de la guerre ou qui seront livrés à des travaux à des études importantes se feront remplacer s'ils veulent.

Ainsi le commerce, les arts, l'agriculture ne seront plus désolés; on ne verra plus la marche de nos armées embarrassée, nos hôpitaux encombrés par des valétudinaires, le fils unique ne sera plus arraché au champ qu'il arrosoit de ses larmes, & à son vieux père dont il étoit le seul soutien.

Mais les indigens pourront-ils se faire remplacer? Non! mais déjà la loi a prononcé, respect au malheur. Un de ses articles porte que les indigens incapables de supporter les fatigues de la guerre obtiendront de congés sans la condition du remplacement.

Les articles 4, 5 & 6 font faire au rapporteur des réflexions bien différentes; il regrette qu'on exige de ceux qui ont obtenu des congés absolus, de rejoindre leurs drapeaux, ou de se faire remplacer, ou de payer 300 francs. Cependant le rapporteur excuse l'article sur tant de congés délivrés à prix d'or. Après diverses autres observations, il propose au tribunal d'émettre son vœu pour le projet.

Le président annonce que divers orateurs sont inscrits pour & contre, mais que ceux qui sont inscrits contre le projet demandent à ne parler que demain.

De l'imprimerie de MEXMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

On insiste pour que la discussion s'ouvre. Isnard parle contre le projet, & sur-tout contre l'article 4. Imbert défend tout le projet. Demousseaux le combat comme injuste & inconstitutionnel.

Chauvelin, en indiquant des vices dans quelques dispositions du projet, pense néanmoins qu'il importe de ne pas en retarder l'adoption, au moment où la campagne est à la veille de s'ouvrir.

On demandoit l'ajournement; mais le président annonce que le tribunal va recevoir un projet de loi: il appelle Benjamin-Constant à la tribune. Celui-ci dit qu'il parle pour le projet. — Donnez, crie-t-on, la voix à ceux qui parlent contre. — Ceux qui sont inscrits contre, répète le président, demandent à ne parler que demain.

La parole est à Portier. A peine est-il à la tribune, qu'il entre un messenger du corps législatif. Deux projets de lois transmis par le corps législatif, sont lus: l'un est relatif aux supplémens de crédits à ouvrir aux ministres; l'autre, à la contribution foncière. Ils sont renvoyés à ces commissions composées, la 1^{ère}, de Légier, Malès, Mathieu, Grénier, Bigot; la seconde, de Portier (de l'Oise), Thibaud, Bérenger, Arnoud, Labrouste, Lecointe-Puyraveaux & Barra.

La suite de la discussion qui a occupé le tribunal continuera demain.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 15 ventôse.

Dubois (des Vosges), conseiller d'état, est introduit & propose un projet de loi qui ouvre au ministre de l'intérieur un crédit de 10 millions, à celui de la marine 60 millions, à celui de la justice 168,000 francs, à celui des finances 45 millions 400,000 fr. — Renvoi au tribunal.

Les conseillers d'état Defermont, Regnaud (de S. Jean-d'Angely) & Crelet sont introduits. Defermont propose un projet de loi qui proroge pour l'an 9 les contributions directes & indirectes de l'an 8. Les contributions personnelle, mobilière & somptuaire sont réduites de 40 à 30 millions. La répartition des contributions foncière & mobilière sera faite conformément au tableau annexé à la loi du 17 brumaire an 6, & à celle du.... Les conseils généraux de département pourront ajouter cinq centimes par franc en sus du principal des contributions directes pour fonds de non-valeur, & pour les dépenses des arrondissement communaux. Les conseils municipaux pourront aussi ajouter cinq centimes par franc pour les dépenses locales. Les divers ministres sont autorisés à ordonnancer jusqu'à concurrence du tiers de leurs dépenses. Il est accordé 5 millions au ministre des finances pour dégrevermens provisoires en faveur des départemens qui justifieront y avoir droit.

La discussion de ce projet est indiquée au 25.

Un message des consuls annonce qu'ils retirent le projet de loi qu'ils avoient proposé le 7 de ce mois, relativement aux citoyens qui ont atteint leur vingtième année au premier vendémiaire dernier.

Nota. Ce message devoit être suivi d'un autre qui représentait la loi dans la même séance, après un léger changement; mais quand le second message est arrivé, la séance étoit levée.

Bourse du 15 ventôse.

Rente provisoire, 11 fr. 15 c. — Tiers consol., 20 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 17 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 0 — Bons $\frac{1}{4}$, 0 fr. 0 c. — Bons d'arrérage, 88 f. 25 c. — Bons pour l'an 8, 78 fr. 50 c.